

Hibou grand-duc sur les Causses

Texte et aquarelles : Lucas BALITEAU, attaché au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris.

« hou...ôh », « ouhou », « öüh-o » (seconde syllabe tombante), parfois suivis d'un gloussement rauque, sont les cris sonores caractéristiques de cet oiseau. Son chant grave et bref, quelque peu sauvage et inquiétant annonce le Hibou grand-duc qui survole silencieusement les vallées entre Causses. Avec les autres Hiboux et Chouettes, il fait partie des rapaces nocturnes. Lui est le plus imposant avec son envergure majestueuse de 1 mètre 88, le double du Hibou moyen-duc (chez les rapaces diurnes, la femelle de l'Aigle royal allant jusqu'à 2 mètres 30). Avec ses grands yeux à iris orangé, presque rouge, et sa couronne d'aigrettes, il en impose. Mais à une époque pas si lointaine, au XX^e siècle, considéré alors comme oiseau de malheur, il a payé un très lourd tribut par le fusil (concurrent de la chasse au Faisan), au piège à poteau et par poison. Quasi disparu du Massif Central dans les années 1970-1990. Aujourd'hui, il est connu comme remarquable nettoyeur de rats sur les décombres des décharges, mais risque très facilement la collision avec les nombreuses lignes électriques à haute tension (électrocutions préoccupantes en Suisse). De 1980 à 2007, le Hibou grand-duc, très opportuniste, était déjà noté en progression et forte augmentation depuis le quart sud-est du territoire de France. Qu'en est-il de nos jours de ce géant des rapaces considéré rare et localisé ?

Reconnaissance

Son corps volumineux de près de 3 kilogrammes est très rond, avec une large tête fauve, collée au corps. Il est fortement taché de brun-noir sombre ou roussâtre marqué de barres noires, avec le dessous couleur rouille, également barré et strié de brun. Sa gorge est plus claire, avec un croissant blanc surtout chez le mâle, bien visible lors du chant. Comme ses autres cousins Hiboux, il possède sur la tête deux faisceaux de plumes spectaculaires, appelées aigrettes, qui rappellent des oreilles. Celles du Hibou grand-duc sont proéminentes et très visibles (en dehors du vol). Elles sont noires, frangées de roux. Calme ou inquiet, l'oiseau les tient basses sur les côtés. Irrité ou quand il chante, elles sont dressées. Ses pattes en gants de boxe, brun clair moucheté de noir, sont munies d'impressionnantes serres griffues noires, comme le bec. Il présente de larges ailes arrondies et souples, presque trois fois plus longues que son corps, qui lui permettent des battements rapides, raides et de faible ampleur. Sa queue légèrement cunéiforme, assez courte, semble faire partie des ailes.

Vol

Le Hibou grand-duc se déplace sur de courtes distances, par bonds successifs, en retombant lourdement sur ses pattes. Très agile et rapide, ses coups d'ailes totalement silencieux sont plus amples au-dessus du corps qu'en dessous. Il vole le plus souvent au-dessus de l'horizontale avec de longs glissés bas généralement au ras du sol dans les milieux ouverts. En hauteur, il utilise des courants d'air ascendants, pour survoler



Fig. 1. Hibou grand-duc adulte



Fig. 2. Serres au bout des pattes



Fig. 3. Hibou grand-duc en vol

les larges vallées séparant les causses. Lorsqu'il plane, ses ailes sont arquées. Ses reposoirs sont défendus avec agressivité contre tous les autres rapaces diurnes et nocturnes.

Nidification

Lors de la période de reproduction, le couple recherche divers milieux allant des îles aux montagnes : anfractuosité de roche, corniche, falaise maritime, grotte dans une paroi rocheuse, éboulis, dépression sur pente, gorge, ravin, carrière peuvent tout à fait convenir. Le nid dans des cavités, surplombs et vires est souvent camouflé par la végétation. En montagne, il peut se contenter de simple terre, au milieu des buissons et arbustes, sous un arbre déraciné, dans un arbre creux. Il apprécie les massifs forestiers, marais, steppes, garrigues et ruines. D'anciens nids de corvidés, Hérons, Cigogne noire ou vieilles aires d'autres rapaces lui conviennent. Au besoin, pour faciliter l'accès au nid, il aménage autour des tunnels creusés parmi les arbustes, taillant ou cassant les branches avec son bec. À la ville il est parfois observé sur des bâtiments commerciaux. C'est là, chaque année de mars à avril, sur un sol nu en cuvette bien circulaire, soigneusement nettoyé, qu'il pond ses deux à quatre œufs blancs, arrondis presque sphériques. Après une trentaine de jours de couvée seule par la femelle, les jeunes se couvrent

d'un épais duvet gris. Leur iris est jaune. Ils passent près de six semaines à chuintier toutes les nuits pour se faire repérer des adultes et dévorer les proies dépecées uniquement par la femelle. Cette nourriture est apportée quotidiennement par le mâle dans des endroits précis régulièrement utilisés à cet effet. La réussite de la nichée dépend de la disponibilité alimentaire (disette), de la pluviométrie et du niveau de dérangement (y compris prédation). Les survivants quittent alors le nid, quittant le territoire parental de mi-août à mi-novembre, pour aller s'établir dans un rayon de 50 à 200 kilomètres. Leur maturité sexuelle est atteinte à l'âge de deux ou trois ans.

Au repos et au menu

Nocturne, dans la journée il reste à l'abri, de l'aube jusqu'au crépuscule, dans une cavité, debout bien perché sur un rocher ou contre un tronc d'arbre remarquable. Le régime alimentaire très varié de ce super-prédateur est constitué principalement par de grosses proies allant facilement jusqu'à deux kilogrammes. Chassant à l'affût, en rase-motte, le long de parois rocheuses, ou même à pied, il est opportuniste, privilégiant les proies faciles : vertébrés affaiblis ou blessés. Au menu de ce hibou : micromammifères dont Chauve-souris (Sérotine commune) et petit rongeur (en particulier

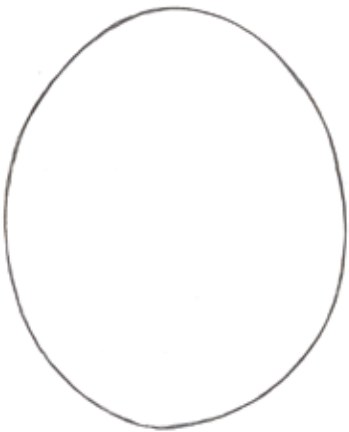


Fig. 4 (à gauche). Œuf sphérique
Fig. 5 (à droite). Poussins de Hibou grand-duc



Fig. 6. Attitude au repos

Campagnols, Mulots et Rat surmulot), Rat musqué, Rat des moissons, Ragondin, Lièvre, Lapin de garenne, Genette, Fouine, Martre des pins, Belette, Hermine, Chat, Renard, Faon, Ecureuil, Loir, Léro, Musaraignes, Hérisson (dépiauté), Taupe, Pigeon, Goéland leucophaea, Canards, Oies, Faisan, Poule d'eau, Grand Tétrin, Perdrix, autres rapaces (Chouette effraie, Moyen-duc, Chevêche, Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc, Buse, Bondrée apivore, Milan, Épervier, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin), Corneille, Corbeau, Geai, Pie, Fauvettes, Merle, Aigrettes, Héron garde-boeufs, Héron cendré, Grenouilles, reptiles (serpents, Lézard vert), insectes (Carabes, Bousiers, Hannetons, Lucane, Grillons, Sauterelles), crustacés (Ecrevisse) et poissons. Agressif et puissant, le Hibou grand-duc participe à la régulation des populations d'invasisseurs des champs, garages et greniers.

Pelote de réjection

Ces boulettes de régurgitation grises, constituées de poils, plumes et d'os, sont des boules rejetées par le bec juste après les repas. Elles contiennent les éléments durs et non digérés des proies avalées en entier. Le Hibou grand-duc en expulse deux à trois par jour. Les sucs digestifs étant moins puissants pour les rapaces nocturnes, les pelotes présentent des squelettes complets. Chez ce rapace, leur longueur peut dépasser 10

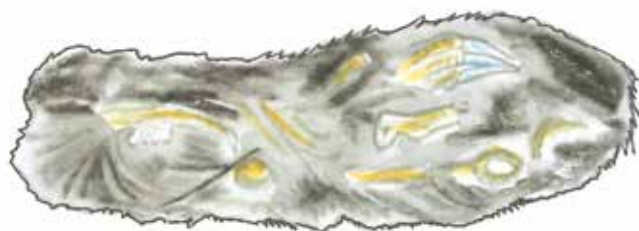


Fig. 7. Pelote de réjection

centimètres, avec une épaisseur de quatre centimètres. Elles peuvent s'entasser sur les parois rocheuses.

Vue et ouïe exceptionnelles

Les yeux étant placés sur leur face, les rapaces nocturnes ont un faible angle de vision, toutefois compensé par une forte capacité de rotation de la tête, qui tourne à plus de 190 degrés. Leur pupille se dilate la nuit pour capter plus de lumière. La rétine de ses yeux comprend de nombreuses cellules visuelles en bâtonnet lui permettant d'avoir une très bonne acuité visuelle alors que l'intensité lumineuse est très faible dans la nuit. Avec l'obscurité totale, le Hibou grand-duc se dirige grâce à son ouïe très fine qui lui permet de déterminer avec une très grande précision la provenance exacte

d'un bruit causé par un mulot en train de ronger à une vingtaine de mètres. L'oiseau arrive à le situer avec une marge d'erreur de trente centimètres, cette marge diminuant de moitié arrivé à 10 mètres de la proie. L'attaque rapide s'effectue facilement grâce aux serres du Hibou situées au bout de ses pattes emplumées. Chaque patte se termine par quatre doigts très forts qui portent à leur face inférieure des bourrelets cornés recouverts de petites protubérances. Ce dispositif permet de mieux adhérer au support et de mieux maintenir la proie. Son vol silencieux, qui surprend ses proies, s'explique par ses plumes spéciales. En effet, le plumage présente une structure particulière qui absorbe les sons et les vibrations grâce à la présence de : barbes sur la face supérieure des plumes, portant des barbules velues étouffant le bruit de vol ; barbes au bout rigide et recourbé vers la base de chaque rémige externe.

Répartition

De petits noyaux se sont progressivement établis à partir d'oiseaux issus des programmes de réintroduction effectués à partir de populations d'Allemagne. Comme dans les pays voisins, il reste la plupart du temps peu commun, avec deux couples sur 100 km carrés. Ponctuellement, sur escarpements rocheux, il peut atteindre la quinzaine de couples dans les Alpilles. Sa progression est suivie dans l'Indre (2000), en Dordogne (2001), Corrèze (2003), Nord-Pas-de-Calais (2013), Charente (2014). Le Hibou grand-duc est sédentaire, il présente une très grande fidélité à son territoire de nidification. Chaque couple nichant chaque année au même endroit ou dans un périmètre très restreint. En France, c'est dans le Massif Central que ce Hibou compte la moitié de ses effectifs.

Protection

Le Hibou grand-duc est protégé en France par :

- ♦ **Loi du 10 juillet 1976** relative à la protection de la nature, codifiée aux articles L-411-1 et suivants du code de l'environnement (également par arrêté d'application modifié du 17 avril 1981 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire).

- ♦ **Annexe I de la Directive Oiseaux** (n° 79/409 du 6 avril 1979), qui s'applique à tous les États membres de la Communauté,



Fig. 8. Regard de Hibou grand-duc

depuis le 6 avril 1981. Ceci permet la désignation de Zones de Protection Spéciale, qui sont destinées à renforcer le réseau Natura 2000.

♦ **Annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979**, pour assurer la conservation, au niveau européen, de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs états.

♦ **Convention de Washington ou CITES du 3 mars 1973** et figure à l'annexe II, ayant pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie.

♦ **Annexe C1 du règlement communautaire n°3626/82/CEE** relatif à l'application de la CITES dans l'Union Européenne.

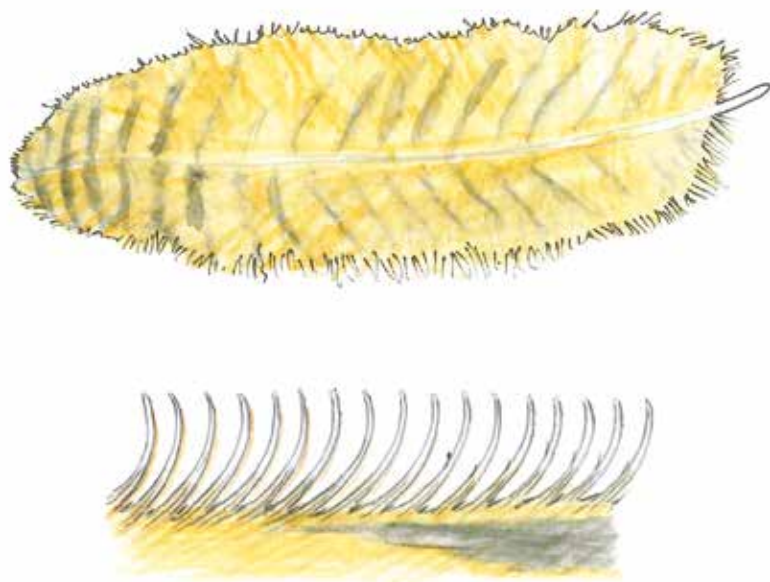


Fig. 9. Bord frangé d'une rémige primaire externe

Conservation

Selon les critères définis par Birdlife International (Tucker & Heath, 1994), le Hibou grand-duc est classé dans la catégorie SPEC 3 : espèce non concentrée en Europe au statut de conservation défavorable. Il figure aussi sur la liste rouge de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) : espèces menacées de disparition au niveau mondial et sur la liste rouge des espèces menacées de disparition en France, dans la catégorie « LC » « préoccupation mineure ».

Afin de préserver le Hibou grand-duc, une réflexion peut se développer notamment sur trois points : rendre inoffensives les lignes électriques par dispositifs anticollisions ; limiter le dérangement lié aux sports de pleine nature, par des accords avec les associations pratiquants ces sports ; développer l'installation de populations forestières. Sur ce dernier point, la gestion sylvicole par

naturalité peut être une option intéressante. Peu coûteuse, il suffit simplement de définir quels secteurs boisés conserver en l'état, en n'intervenant pas plus que nécessaire. Ceci conduit à la formation progressive de massifs forestiers impénétrables, constitués de réseaux d'arbres remarquables matures ou surmatures, aux ports attractifs pour les rapaces, dont ce grand Hibou peut profiter, comme de nombreuses autres espèces.

Audible jusqu'à quatre kilomètres, ses « hou... ôh », « bouhou » monotones, « ouhou » étouffés, se transforment par moment en une sorte de ricanement guttural entre mâle et femelle. Celle-ci lui répond par ses hululements profonds « ouhyou » sur deux ou trois notes, plus graves et élevés, enroués mais plus doux, avec un jappement aigre. En cas d'alarme, il lance un caquètement avant de s'envoler. Le Hibou grand-duc peut vivre près de 30 ans. Il est d'une très grande utilité écologique et agronomique puisque participant quotidiennement, et gratuitement, à la régulation des populations de ravageurs, dont le Rat fait partie.